

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 28 septembre 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le jeudi 28 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 21 septembre s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

					VENTE DE LA MAISON D'HABITATION A RESTAURER SITUÉE AU 9 RUE DES PATRIOTES		
an	Mois	Jour	QN°	Subd			
2023	09	28	06	00			
ÉLUS			26			CONVOCAATION	21-09-2023
PRÉSENTS MAXI			20			RÉUNION	28-09-2023
MANDANTS			04			AFFICHAGE	04-10-2023
ABSENTS			02			TRANSMISSION	04-10-2023
APTES A VOTER			24			Contrôle de Légalité : DCLE/2	
RECENSEMENT DES CONSEILLERS				Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES					MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire		X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint		X			
	BERTIN Josyane	2è Adjointe		X			
	RAULT Gabriel	3è Adjoint		X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe		X			
	POUGET Léo	5è Adjoint				X	LABBE Henri
	HERNOT Bruno	6è Adjoint		X			
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe		X			
	HUET Jean-Marie	CMD1				X	ALLAIN Marie-Paule
	CHARLOT Karine	Conseillère		X			
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X			
	DONNARD Roxane	Conseillère		X			
	DURAND Philippe	CMD2		X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère		X			
	LANCESSEUR Christian	CMD3		X			
	LESNARD Pierre	CMD4		X			
	MANIS Cécile	Conseillère				X	GUINARD Brigitte
	ROUXEL Benoit	CMD5		X			
MANIS Jean-Paul	Conseiller		X				
LEMEE Ginette	Conseillère		X				
LE BRICON Bruno	Conseiller			X			
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller		X			
	CHALVET Maryvonne	Conseillère		X			
	DETREZ Nicole	Conseillère				X	CHALVET Maryvonne
	RENAUT Sylvain	Conseiller			X		
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller		X			
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS			20	2	4	

06 – VENTE DE LA MAISON D'HABITATION A RESTAURER SITUÉE AU 9 RUE DES PATRIOTES

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que la commune d'Erquy avait fait l'acquisition des parcelles AI 146 et AI 147, situées 9 et 9 Bis rue des Patriotes, en 2017 pour un montant de 180 000 euros. Ces deux parcelles sont constituées d'un ensemble de constructions à usage d'habitation comprenant deux maisons.

Dernièrement, un permis a été accordé le 2 juin 2023 pour la construction d'un immeuble de 5 logements sociaux en centralité (opération avec Armorique Habitat) après démolition de la maison voisine et division de parcelle.

Le bien est situé en zone UAc2 au Plan Local d'Urbanisme, en secteur S1C du Site Patrimonial Remarquable (SPR). Il se situe dans une zone soumise à la submersion marine.

En commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement du 14 septembre 2023, les membres présents ont validé la vente de la maison située en bord de rue.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS

- Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

- Considérant** le document d'arpentage n°2637 J du 17 juin 2022,
Considérant que ledit immeuble dépend du patrimoine privé de la commune et qu'il n'a pas fait l'objet d'un classement dans le domaine public ;
Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité sont considérées comme au-dessus des capacités de ressources mobilisables par la commune pour ce type d'opération;
Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement du 14 septembre 2023,

***Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,***

- D'ENGAGER** la mise en vente de la maison d'habitation à restaurer d'environ 95 m² habitable, avec terrain, comprenant :

- au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, salon, salle d'eau avec W.C., chambre, petite cuisine, W.C.,
 - à l'étage : palier, quatre pièces, deux salles d'eau W.C.,
 - au-dessus : chambre, grenier aménageable ;
- figurant au cadastre :
- Section AI n°1004, d'une surface totale de 180 m², issue de la parcelle Section AI n°147 ;

DE FAIRE procéder à la réalisation des diagnostics préalables obligatoires et les contrôles en matière d'assainissement ;

DE MISSIONNER l'étude SCP DEQUAIRE ET LECLERC de Pléneuf-Val-André pour recourir à la procédure de vente et d'établir tout acte notarié ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles au bon aboutissement de la vente dans les conditions prévues au Code Générales des Collectivités Territoriales ;

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 20
- Votes défavorables 04 (Yannick MORIN, Mayvonne CHALVET, Nicole DETREZ par procuration, Jean-Paul LOLIVE)
- Abstentions 00

Erquy, le jeudi 28 septembre 2023

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN



Le Maire,

Henri LABBE

